

CAHIER DE LA PARTICIPANTE

Démystifier la politique municipale POUR MIEUX S'IMPLIQUER



RÉGION DE
LA CAPITALE-NATIONALE

Ateliers de démystification du rôle d'élue

Développer son leadership | Réseauter | Communiquer sa vision

Mesdames, l'appareil législatif et administratif municipal tout en développant votre leadership. Trois ateliers d'initiation favoriseront votre cheminement dans vos implications. Par des rencontres d'échanges avec des élu.e.s municipaux et autres participantes, cette série d'activités d'information et d'intégration favorisera votre implication. Visant à renforcer le vivre-ensemble et à valoriser les bienfaits d'une plus grande diversité, vous ferez connaissance avec des femmes qui souhaitent faire une différence dans leur municipalité !



femmespolitique.net

Réalisés avec la collaboration des MRC, des municipalités et d'organismes communautaires de la région de la Capitale-Nationale.



Ce projet est réalisé grâce à l'appui financier du Ministère Femmes et Égalité des Genres Canada, en tant que récipiendaire du Fonds de réponse et relance féministes.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada



Sommaire

- 3 |**
Présentation des ateliers
- 4 |**
Messages des ministres et de la présidente
- 6 |**
Messages de la préfète et des préfets
- 8 |**
Message de notre présidente
- 9 |**
Pourquoi ces ateliers?
- 11 |**
Quelques statistiques
- 12 |**
Retour sur le cheminement des femmes et politique municipale
- 14 |**
Aller au-delà des freins, faire les choses à sa manière, avec sa vision
- 15 |**
Le monde municipal, ses acteurs et ses actrices!
- 17 |**
Les consultations publiques
- 18 |**
Compétences municipales : les municipalités ont les compétences d'intervenir dans certains nombres de dossiers
- 21 |**
Autorecrutement et recrutement des femmes en politique municipale
- 22 |**
Mon leadership, porteur de différence pour ma communauté
- 24 |**
Prendre la parole avec confiance en public, ça s'apprend !
- 26 |**
Quelques définitions
- 29 |**
Remerciements

Présentation des ateliers

PREMIÈRE RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE



- Accueil et présentation du projet;
- Témoignage d'élue.e.s (préfète, mairesses et conseillères de la région);
- Atelier d'initiation sur le leadership;
- Séance d'information sur les rôles et responsabilités au sein des MRC, des municipalités et des conseils municipaux.

Avril

Service Conseil 
Corine Markey

Atelier sur le leadership



J'y vais-tu ou j'y vais pas ?

On a tous un style de leadership, il suffit de le mettre au service de notre communauté. Voilà un atelier qui vous donnera confiance en vous mesdames et vous fera découvrir la force de votre leadership.

Avec **CORINE MARKEY**

Coach professionnelle et formatrice en développement du leadership et de l'organisation, Service conseil CM

DEUXIÈME RENCONTRE EN PRÉSENTIEL



- Accueil pour un moment de réseautage au cœur d'un hôtel de ville;
- Participation et échanges entre les participantes et des élu.e.s;
- Participation comme observatrices d'un conseil municipal.

Mai

Soirée de réseautage et d'observation des coulisses d'un conseil municipal



TROISIÈME RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE



- Retour sur l'expérience vécue, sur les propos et partages avec des élues et participation à un conseil municipal;
- Simulation d'un comité consultatif de femmes;
- Atelier d'initiation sur les communications et les prises de parole en public.

Juin



Ateliers et activités en groupes pour mieux communiquer ses idées



Améliorer vos prises de positions devant un groupe pour communiquer votre opinion de manière constructive. On simulera un comité de consultation pour alimenter les échanges et mettre en pratique les techniques de communication en public.

DANIELLE ROBERGE

Formatrice et conférencière
Parlons étiquette & service client

Messages des ministres

Ministre des Affaires municipales
Ministre responsable de
la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean

FAITES LA DIFFÉRENCE : IMPLIQUEZ-VOUS EN POLITIQUE MUNICIPALE !

En tant que femme et ministre des Affaires municipales, la parité en politique m'interpelle beaucoup. Je pense qu'il est primordial que les femmes s'impliquent activement en politique, parce qu'elles ont beaucoup à offrir. Je suis fière de constater qu'au fil du temps, nous prenons de plus en plus notre place. Mais il faut poursuivre les efforts afin que nous soyons encore mieux représentées au sein de nos collectivités comme élues et citoyennes engagées. Et vous faites partie de la solution!

Vous songez à vous présenter aux prochaines élections municipales? Vous souhaitez faire valoir votre point de vue lors des conseils ou des comités consultatifs de votre municipalité, influencer des décisions? Ou encore, vous avez envie de vous impliquer au sein de votre communauté dans des causes et des projets qui vous tiennent à cœur? Le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale peut assurément vous outiller afin que vous puissiez en apprendre plus sur le milieu municipal. Il peut aussi vous aider à faire valoir vos compétences en politique ainsi qu'à avoir encore plus confiance en vous.

Je suis persuadée que vos expériences, vos convictions, votre leadership, vos idées, vos connaissances et votre volonté d'améliorer la qualité de votre milieu de vie peuvent faire la différence. Tentez le coup! S'impliquer en politique municipale, c'est stimulant et enrichissant autant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. C'est aussi une excellente voie pour faire avancer des dossiers prioritaires pour la population, pour contribuer au développement socioéconomique de son territoire, pour le rendre plus dynamique.

Grâce à votre participation citoyenne, vous serez fière des actions que vous aurez posées, parce que les résultats seront concrets, parce que vous aurez l'occasion de laisser des legs aux générations futures. Alors, n'hésitez plus, ne soyez plus spectatrice, soyez actrice sur la scène en politique municipale!



**ANDRÉE
LAFORST**

*Ministre des Affaires
municipales*

*Ministre responsable
de la région du Saguenay-
Lac-Saint-Jean*

**Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres
et de la Jeunesse**

Femmes et Égalité des genres Canada est ravi de soutenir le Réseau femmes et politique municipale et de contribuer à son projet intitulé « Je m'implique dans ma municipalité » grâce à son soutien financier. Ce projet est essentiel afin que les femmes soient impliquées davantage par leur participation citoyenne et, surtout, dans les instances décisionnelles qui impactent leur quotidien.

Je tiens à vous féliciter et à souligner que votre contribution fait une véritable différence dans vos communautés. Les femmes ont de plein droit leur place dans la vie démocratique et doivent pouvoir facilement participer à la prise de décision sur un pied d'égalité avec les hommes. Notre gouvernement est engagé à construire un monde où les femmes et les filles ont accès aux mêmes opportunités, droits et protections que les hommes, les garçons et personne de toute la diversité de genres.

Chaque jour, de plus en plus de femmes accèdent à des postes de direction pour lesquels elles sont qualifiées depuis longtemps. C'est merveilleux de constater ce progrès et cela me donne beaucoup d'espoir pour des jours meilleurs à venir malgré tout le travail qu'il reste à faire.

En tant que ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, l'un des aspects les plus passionnants et gratifiants de mon travail consiste à rencontrer des personnes qui mettent en œuvre le changement comme vous le faites.

J'ai aussi eu l'occasion, dans ma vie, de rencontrer plusieurs femmes fortes, intelligentes et inspirantes. Vous en faites partie. Des femmes issues de la diversité, plus engagées socialement et plus conscientes de vos besoins et de vos droits que toute autre génération auparavant. C'est ce qui nous motive en tant que gouvernement du Canada à mettre tout en œuvre pour faire en sorte que vos voix soient entendues et qu'elles continuent de nous guider vers l'avenir.

Je tiens à remercier le Réseau femmes et politique municipale d'offrir aux femmes comme vous, une plateforme, un réseau et des outils permettant de partager leurs idées sur le type d'avenir qu'elles veulent construire.

J'ai hâte de vous entendre, d'apprendre de vous et de vous voir façonner l'avenir de votre municipalité.

L'honorable

MARCI IEN

*Ministre des Femmes et
de l'Égalité des genres et
de la Jeunesse*



Message de la ministre

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine

« Faire le saut en politique », c'est l'expression que l'on emploie souvent pour illustrer la décision de poser sa candidature aux élections.

L'image est bonne. Parce que l'idée de s'engager en politique peut donner le vertige au départ. Un peu comme sauter en parachute.

Cela peut impliquer des choix difficiles et des sacrifices.

Mais les femmes qui s'engagent en politique municipale le font parce qu'elles souhaitent améliorer leur milieu de vie et servir leur communauté. Être élue, c'est faire œuvre utile, c'est faire la différence dans la vie de nos concitoyennes et concitoyens. C'est gratifiant.

Certaines femmes hésitent encore à briguer les suffrages. Heureusement, les temps changent, et elles sont de plus en plus nombreuses à oser l'aventure politique et à s'y accomplir.

Aux élections municipales de 2021, 36,5 % des personnes élues sont des femmes. Ce n'est pas encore la zone paritaire, mais c'est 4 points de pourcentage de plus de femmes par rapport à 2017. C'est encourageant!

De plus, 5 des 10 plus grandes villes du Québec ont, à leur tête, une mairesse. Les choses évoluent et pour le mieux!

Les femmes doivent continuer à croire en elles, en leurs capacités de faire bouger les choses et d'améliorer la vie de leurs concitoyennes et concitoyens par la voie du service public.

De nombreuses études montrent que la diversité et la parité en politique contribuent à améliorer la santé de la démocratie. C'est toute la société qui est gagnante quand plus de femmes s'engagent en politique et accèdent à des postes décisionnels.

Osons prendre notre place et faire entendre notre voix.

Je vous remercie.



MARTINE BIRON

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine

Message de la présidente

Présidente Conseil du Statut de la femme

Nous nous réjouissons de constater que l'élection de 2021 a permis d'élire des femmes au poste de mairesse dans 5 des 10 plus grandes villes du Québec. Cette élection a représenté une avancée historique et significative pour toutes les femmes qui veulent s'engager dans la vie démocratique. À titre d'exemple, 463 des 1102 conseils municipaux se trouvaient dans la zone paritaire, et 72 d'entre eux étaient constitués de plus de 60 % de femmes

Afin de poursuivre dans cette voie, nous avons la responsabilité de susciter l'intérêt des filles et des femmes de tous horizons à choisir la politique municipale, à faire entendre leurs voix.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à exprimer mon appui à toutes celles qui souhaitent s'impliquer en politique municipale afin d'enrichir les débats d'une pluralité de points de vue. Vous offrez, par votre engagement et votre audace, une diversité de modèles inspirants et contribuez ainsi à poser les jalons d'une société résolument tournée vers l'avenir.

Votre présence participe au renouvellement des mentalités et à l'adoption de pratiques plus inclusives et égalitaires, et ce, à tous les niveaux décisionnels.

La société québécoise a besoin de vous.

M^{re} LOUISE CORDEAU, C. Q.

Présidente du Conseil du statut de la femme



Messages des préfets

Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré Maire de L'Ange-Gardien

La présence des femmes au sein de nos instances décisionnelles demeure une condition essentielle et incontournable à l'atteinte d'un développement harmonieux de la Côte-de-Beaupré. En offrant ces ateliers d'initiation à nos organisations municipales, nous permettons aux intéressées de mieux comprendre le rôle d'élu et d'avoir accès concrètement à des lieux consultatifs misant sur les échanges et l'implication des femmes.

De plus, ces séances d'information répondent aux axes d'intervention qui ont été ciblés pour que notre MRC puisse assurer pleinement un développement social égalitaire. Nous sommes heureux d'encourager ces initiatives qui favorisent une plus grande implication citoyenne au bénéfice d'une population engagée. C'est en favorisant la participation accrue des femmes et l'atteinte de la parité que nous assurerons un développement régional porteur de nos valeurs d'inclusion sociale.

Les femmes doivent être davantage présentes et actives. Leur vision et leur opinion comptent plus que jamais face à l'évolution des dossiers municipaux et le contexte actuel de la vie moderne. Nos municipalités souhaitent pouvoir bénéficier de compétences différentes, de nouvelles visions, et de l'apport de la diversité.

Visant une plus grande équité entre hommes et femmes, je salue la réalisation de cette série d'ateliers qui permettront aux participantes non seulement de découvrir le monde municipal mais aussi de prendre conscience de l'importance de faire valoir leurs différences et de mettre en valeur leur contribution pour assurer un développement plus inclusif de notre communauté.

La MRC de La Côte-De-Beaupré est fière de vous accueillir et d'encourager une telle initiative pour mieux vous outiller, mesdames, dans votre cheminement au sein de l'appareil consultatif municipal tout en saluant votre apport souhaité et enrichissant pour nos municipalités.

Bravo pour votre participation!



PIERRE LEFRANÇOIS

*Préfet de la MRC de
La Côte-de-Beaupré*

*Maire de
L'Ange-Gardien*

Préfet de la MRC de Portneuf Maire de la ville de Neuville

C'est avec joie que l'ensemble du conseil de la MRC se joint à moi afin de saluer les actions mises en place par le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale.

La politique municipale est un levier incontournable au changement social puisque les décisions prises ont des impacts significatifs sur le quotidien et c'est pourquoi nous encourageons fortement les Portneuvoises à participer et prendre part à l'action citoyenne et politique dans leur communauté.

Les projets-pilotes d'intégration de femmes au sein de la politique municipale nous apparaissent être d'excellentes opportunités pour en apprendre davantage sur les différentes opportunités d'implication citoyenne et découvrir l'impact de ces dernières sur la communauté.

Nos conseils municipaux et les instances décisionnelles de la région ont besoin d'un nombre plus important de personnes décidées à faire évoluer leur milieu de vie et à donner de leur temps. Il est donc naturel pour nous d'encourager les actions porteuses comme celle mises en place par le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale et d'espérer encourager les femmes à s'investir au sein des différentes instances afin de pouvoir partager leurs connaissances, expérience et personnalité.

BERNARD GAUDREAU

*Préfet de la MRC de
Portneuf*

*Maire de la ville
de Neuville*



Messages des préfets

Préfet de la MRC de Charlevoix Maire des Éboulements

Bonjour à toutes et à tous,

Il me fait grand plaisir de saluer votre participation aux activités offertes par le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale. Au nom de la MRC de Charlevoix, je suis fier de confirmer notre constante volonté de reconnaître l'importance d'une véritable culture de l'égalité dans toutes les sphères d'activités municipales.

Votre engagement et votre implication ne peuvent qu'apporter une valeur ajoutée au développement et à l'amélioration des services offerts dans nos communautés.

En effet, la pleine participation des femmes au sein des diverses instances décisionnelles et consultatives en assure le progrès. Dans un souci d'inclusion et de recherche d'une participation paritaire des femmes et des hommes au sein de nos instances municipales, nous souhaitons pouvoir affirmer que nos milieux de vie sont adaptés aux besoins et aux aspirations de toute la population. En misant sur vos capacités, vos expériences et vos idées, il est indéniable que vous pouvez jouer un rôle essentiel dans la réalisation de nombreux projets qui rejoignent un objectif commun et partagé par tous les élu.e.s municipaux, soit de supporter le développement social et économique de nos communautés.

La voix des femmes est une richesse pour les instances municipales et votre participation aux ateliers du Réseau marque le début d'une formidable expérience pour celles qui souhaitent s'impliquer. Nous sommes tous gagnant.e.s à encourager et à privilégier le développement égalitaire de notre territoire !



PIERRE TREMBLAY

*Préfet de la
MRC de Charlevoix*

*Maire des
Éboulements*

Préfet de la MRC de Charlevoix-Est Mairesse de Saint-Irénée

Bonjour à toutes et à tous,

En tant que mairesse de Saint-Irénée et préfet de la MRC de Charlevoix-Est, je désire mettre en évidence le travail de toutes les femmes qui s'impliquent dans les municipalités de la région et ailleurs au Québec.

Individuellement et collectivement, nous faisons la différence en nous impliquant dans des lieux de décision et d'action. La politique fait partie de ces lieux de pouvoir qui contribuent à faire bouger et avancer les choses. Il est donc essentiel que les femmes y soient de plus en plus présentes, notamment à l'échelle locale et régionale.

La représentation des femmes dans les institutions démocratiques passe par une sensibilisation qui leur donne envie de s'investir dans des instances consultatives et décisionnelles qui contribuent à améliorer la qualité de vie de notre collectivité. C'est d'abord au niveau municipal, en tant que conseillère ou mairesse, que des talents politiques peuvent être mis de l'avant et permettre de constater concrètement la diversité et l'importance des compétences détenues par les femmes.

Grâce au Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale, nous avons accès à de précieux outils de sensibilisation et de réseautage pour inciter les femmes à faire le saut en politique et à occuper un rôle de leader. Les femmes doivent être informées et sensibilisées à l'importance de prendre la place qui leur revient.

L'atteinte de la parité hommes-femmes dans la vie politique et ailleurs est un défi à relever. À mon avis, il demeure important et essentiel de travailler avec les hommes puisqu'ils sont de précieux alliés dans les actions pour faciliter le recrutement et la rétention des femmes, ainsi que pour atteindre l'égalité.

En terminant, je nous souhaite une collectivité plus inclusive, plus sécuritaire et plus égalitaire. Continuons nos efforts pour inviter et intégrer les femmes dans le milieu politique.

ODILE COMEAU

*Préfet de la MRC
de Charlevoix-Est*

*Mairesse de
Saint-Irénée*



Objectif **PARITÉ**



Projet en construction: **CRÉATION D'UN SERVICE-CONSEILS EN COMMUNICATION POLITIQUE**

Visionnaire, en prévision des élections municipales de 2025, notre Réseau souhaite développer un nouveau service-conseils personnalisé, destiné aux élues et candidates afin de leur permettre de développer une plus grande confiance en elles.

Les femmes seront appuyées dans leurs prises de parole en public, bien informées et préparées à prendre part aux débats dans leur communauté. Ce service spécialisé comprendra de l'accompagnement dans l'élaboration et la réalisation de :

- Stratégies de communication en politique municipale;
- Campagnes électorales, intégrant des campagnes de promotion et d'information;
- Accompagnement spécialisé des femmes dans leurs communications politiques;
- Support et encadrement de leurs prises de parole, de leurs interventions publiques et de leurs relations de presse;
- Relations médiatiques visant l'acceptabilité sociale de projets et/ou appuyant les élues et candidates dans leurs positionnements publics;
- Partage de trucs et astuces du domaine des communications publiques;
- Service de rédaction et de production vidéo;
- Aide à l'utilisation des médias sociaux.

D'ici les élections de 2025, nous souhaitons monter des dossiers, développer une série de grands dossiers et projets municipaux au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale. On souhaite répertorier et détailler ces dossiers, appuyés de statistiques, pour alimenter les élues et candidates potentielles dans leur réflexion. C'est à suivre!

Présidente du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale

Mesdames,

C'est avec fierté que nous vous offrons cette série de rencontres d'échange et d'information qui, on l'espère, vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil consultatif municipal et vous donnera le goût de vous impliquer davantage dans votre municipalité.

Vous serez accueilli par les élu.e.s de votre région et entendrez des témoignages mobilisateurs. Tout en faisant valoir votre leadership, vous aurez aussi l'occasion de vous informer et d'être initiées à de bonnes pratiques de communication. Par ces moments de réseautage, nous avons qu'un seul objectif : vous démontrer que vous avez en vous tout ce qu'il faut pour représenter vos concitoyens et concitoyennes et devenir une des porte-parole étoile de votre municipalité.

Notre Réseau travaille à repenser l'accueil et l'intégration des femmes dans leur participation citoyenne. Nous devons pouvoir compter sur davantage de femmes qui doivent être plus nombreuses à œuvrer à des niveaux décisionnels dans nos communautés. Une plus grande diversité passe par l'inclusion.

Hommes et femmes, plusieurs souhaitent votre présence accrue au sein de comités consultatifs et conseils municipaux. C'est en participant aux prises de décisions et en travaillant aux côtés des différents acteurs du milieu municipal que vous pourrez partager votre vision.

Mesdames soyez au rendez-vous, restez à l'affût de l'actualité et des dossiers de votre entourage, prenez position et interpeller vos représentant.e.s. Vous avez votre mot à dire et une place à prendre pour faire une différence.

MANON THERRIEN

*Présidente du
Réseau femmes et
politique municipale de
la Capitale-Nationale*



1

Pourquoi ces ateliers?

Ces ateliers sur la démystification du rôle d'élue municipale visent à développer votre intérêt pour le monde municipal, ses pratiques et ses tribunes tout en vous faisant vivre une expérience au sein de l'appareil consultatif municipal que sont les comités consultatifs et les conseils de quartier. Nous souhaitons vous donner le goût de prendre votre place en vous impliquant davantage pour faire valoir vos besoins et ceux de votre entourage.

Pourquoi démystifier le rôle de l'élue municipale ?

Plusieurs, hommes et femmes, élu.e.s et non élu.e.s municipaux, s'entendent sur l'importance de pouvoir compter sur l'implication et la contribution des femmes dans nos sociétés. Plusieurs expriment leur désir d'accueillir davantage de femmes à leurs côtés à des niveaux décisionnels. Il faut plus de femmes pour faire entendre leur voix et exprimer leur plein potentiel pour qu'à leur manière elles changent les choses et qu'elles montrent l'exemple à d'autres pour assurer un relèvement. Nous savons que les femmes dans leur implication sociale souhaitent être pertinentes dans leurs propos et dans leurs prises de position. Mesdames, en vous présentant les différents rôles des instances municipales, et en vous informant davantage sur les différents rôles occupés par les acteurs du monde municipal, nous croyons que vous serez à même de prendre la décision éclairée de vous impliquer avec confiance au sein de comités et conseils consultatifs de votre municipalité.

Enjeux, visions et compétences : le monde municipal a besoin de vous, mesdames!

Le milieu municipal a énormément évolué dans la manière de faire et dans la gestion d'enjeux socio-économiques. Les femmes y ont leur place, leur rôle à jouer et leur contribution à apporter pour faire une différence. La façon de travailler au niveau régional et l'arrivée de nouvelles compétences au niveau municipal ont beaucoup contribué à cette évolution. La reconnaissance par le gouvernement d'une plus grande autonomie a mené par conséquent à un élargissement des compétences au municipal. Les municipalités doivent s'occuper de dossiers qui nécessitent d'entretenir des relations étroites avec certaines organisations et les autres paliers gouvernementaux. Les changements climatiques, l'environnement, la culture, la diversification des loisirs, l'urbanisme, les communications, la santé, la qualité de vie, etc., les enjeux se sont diversifiés, complexifiés et métamorphosés en grands dossiers municipaux. À une certaine époque, la politique municipale se limitait à tenir un budget serré et s'occuper de l'aqueduc, des égouts, des trottoirs, des bouts d'asphalte. Maintenant, c'est autre chose.

S'impliquer au sein de sa municipalité

L'appareil consultatif municipal, que sont les comités consultatifs, les conseils de citoyens et les conseils municipaux, présente de beaux défis de société. Les femmes par leurs rôles dans la société peuvent contribuer à établir le lien de confiance par leur vision différente du fonctionnement de la société. Gérer une ville, c'est faire face à des problématiques complexes comme la mixité sociale, les enjeux d'habitation, la mobilité, et le développement économique. Il est nécessaire que les conseils municipaux bénéficient de compétences différentes, de nouvelles visions, de l'apport et de la richesse de la diversité, et ce, à tous les niveaux (sexes, genres, âge, etc.). Par votre implication accrue, mesdames, vous pourrez vous investir avec passion pour faire une différence en politique municipale.

Femmes recherchées pour faire une différence dans leur municipalité

Mesdames, votre présence est souhaitée et l'atteinte de la parité favoriserait assurément le bien commun! Plus il y aura de femmes dans les lieux de pouvoirs, plus elles exerceront une influence sur la façon dont se développe notre société. La nécessaire présence accrue des femmes compte plus que jamais face à l'évolution de nos municipalités et aux enjeux de plus en plus vastes. Mesdames, votre vision et votre opinion au sujet des dossiers comptent!

Vers une société plus inclusive!

L'atteinte de cette démocratie repose sur une plus grande représentativité de tous les membres de notre société. Davantage de femmes pour pouvoir compter sur davantage de personnes au sein des conseils, prêtes à discuter des enjeux, et qu'ensemble les élu.e.s puissent prendre des décisions de façon démocratique, pour l'intérêt de la majorité. La présence de plus de femmes et l'atteinte de la parité au sein des conseils municipaux favoriseraient assurément l'atteinte de cet objectif du bien commun! En résumé, mesdames pour bien représenter nos citoyen.ne.s, il faut s'assurer de la représentativité des femmes face à l'évolution et la complexité des dossiers et à l'importance de répondre à des enjeux tellement plus vastes. Il faut qu'il y ait au sein des conseils municipaux des compétences différentes, des nouvelles visions. Il faut considérer la diversité à tous les niveaux des sexes, des genres, de l'âge, l'origine ethnique, la situation de handicap, la situation socioéconomique et autres attributs. Il faut considérer les richesses humaines d'une évolution vers une société plus inclusive.



2

Quelques statistiques Portrait région de la Capitale-Nationale

POPULATION EN 2021



HOMME +
372 760 (49 %)



FEMME +
385 190 (51 %)

La population de la Capitale-Nationale est composée de 385 190 femmes et de 372 760 hommes. Les femmes comptent pour 51 % des citoyens comparativement à 49 % pour les hommes.

Source : https://www.ciusss-capitalemationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/apropos/Bull4_Recensement%202021_Enjeux-demographiques.pdf

TABLEAUX STATISTIQUES MAISON DU RÉSEAU
PAR MRC POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

	AGGLOMÉRATION			MRC DE LA RÉGION			GRAND TOTAL RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE		
	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F
Maire Mairesse (57)	3	0	100 % 0 %	45	9	83 % 17 %	48	9	84 % 16 %
Conseillers Conseillères (351)	16	17	48 % 52 %	202	117	63 % 37 %	218	134	62 % 38 %
TOTAL ÉLU(E)S (408)	19	17	53 % 47 %	247	126	66 % 34 %	266	143	65 % 35 %

Parité hommes / femmes : encore du chemin à faire en Capitale-Nationale! Élections municipales 2021

Dans la région de la Capitale-Nationale, comme au Québec, le travail se poursuit pour assurer la parité qui demeure difficile à atteindre. On compte 36,4 % des femmes élues au Québec et 34,3 % dans la région de la Capitale-Nationale. Selon l'analyse des statistiques du Réseau, réalisées à partir du résultat des élections et données publiées par Élections Québec, on compte 38 % de conseillères élues et 14 % de mairesses. Ces statistiques démontrent une fois de plus que la parité demeure difficile à atteindre. Soulignons une amélioration de la performance des femmes depuis l'élection précédente de 2017 puisque nous notons une hausse de 5 points de pourcentage de conseillères et de 4 points de pourcentage de mairesses.

COMPARAISON DES ÉLECTIONS DE 2017-2021

FEMMES ÉLUES	2017	2021
Conseillères (Québec)	32,3 %	38,5 %
Conseillères (Capitale-Nationale)	33 %	38 %
Mairesse (Québec)	18,8 %	23,6 %
Mairesse (Capitale-Nationale)	12 %	16 %
TOTAL QUÉBEC		36,4 %
TOTAL CAPITALE-NATIONALE		35 %

	ILE D'ORLÉANS			DE LA JACQUES-CARTIER			PORTNEUF			CÔTE-DE-BEAUPRÉ			CHARLEVOIX-EST			CHARLEVOIX			GLOBAL MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE		
	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F	H	F	% H-F
Maire Mairesse	5	1	17 % 83 %	7	2	78 % 22 %	16	2	89 % 11 %	7	1	89 % 11 %	5	2	71 % 29 %	5	1	83 % 17 %	45	9	83 % 17 %
Conseillers Conseillères	24	12	67 % 33 %	32	22	59 % 41 %	69	36	66 % 34 %	31	17	65 % 35 %	26	14	65 % 35 %	20	16	55 % 45 %	202	117	63 % 37 %
TOTAL ÉLU(E)S	29	13	70 % 30 %	39	24	62 % 38 %	85	38	69 % 31 %	38	18	68 % 32 %	31	16	66 % 34 %	25	17	60 % 40 %	247	126	66 % 34 %

3

Retour sur le cheminement des femmes et politique municipale

Avant de penser même à être recrutée par un parti ou une équipe, il faut amener les femmes à prendre avant-tout la décision personnelle de s'impliquer et d'entrer en politique municipale. Qu'on la relance, qu'on sollicite sa venue en politique municipale ou que simplement elle décide de faire le saut d'elle-même, une fois ce choix partagé dans son entourage et dans l'espace public, quand cet autorecrutement est fait, elle peut entrer dans l'arène avec ses convictions portées par ses raisons.



ÉLIGIBILITÉ	AUTORECRUTEMENT	RECRUTEMENT	ÉLECTION
<p>Les femmes ont le droit de vote...</p> <p>Les femmes ne sont pas au rendez-vous !</p> <p>Pas encore la parité bien que nous soyons la moitié de la population.</p>	<p>Les femmes doivent d'abord se choisir.</p> <p>Il faut briser les barrières de la socialisation : rôle et genres, compétences, conciliation travail-famille, etc.</p> <p>Il faut apprendre à gérer la confrontation et la cyberintimidation.</p>	<p>Le recrutement des femmes passe par les partis politiques et la formation d'équipe.</p> <p>Il faut être ouvert au recrutement des femmes, contre le fait que les femmes ne se présentent pas d'emblée.</p> <p>Elles doivent être sollicitées, encadrées, accompagnées, ne se présentent pas seules.</p>	<p>La candidate doit être choisie par sa collectivité, sa communauté, son milieu. Les femmes doivent contrer le manque de réseautage, la peur de la prise de parole public, être pertinente dans les propos, être reconnue comme la bonne candidate, etc.</p> <p>Devenir la représentante des citoyen.ne.s.</p> <p>Il faut contrer le syndrome de l'imposteur.</p>

1

ÉLIGIBILITÉ

Tant que les règles ne seront pas changées pour assurer la parité, nous travaillerons pour favoriser l'inclusion et une plus grande participation des femmes.

Droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec

En 1920, c'est l'obtention du droit d'éligibilité au fédéral pour toutes les femmes majeures sujets britanniques.

En 1921, les Canadiennes votent pour la première fois.

En 1940, c'est l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec.

En 1944, les Québécoises votent pour la première fois aux élections provinciales.

En 1941, c'est l'obtention du *droit de vote municipal pour les femmes* au Québec à condition de satisfaire aux critères censitaires.

En 1962, Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.

En 1968, est implanté le suffrage universel au plan municipal dans la province de Québec pour les municipalités régies par la Loi des cités et villes et en 1970 pour Montréal (en 1974, pour les municipalités régies par le Code municipal).

En 1969, les femmes autochtones obtiennent le droit de vote et en 1986 pour celles vivant dans les réserves.

2

AUTORECRUTEMENT

Niveau sur lequel notre projet souhaite surtout travailler.

Les femmes doivent d'abord se choisir !

Il faut briser les barrières de :

- La socialisation;
- Les rôles et genres préétablis par nos sociétés;
- La conciliation travail-famille;
- La compétence.

3

RECRUTEMENT

Les efforts des partis et élu.e.s en place pour présenter des équipes paritaires ont fait une différence aux élections de 2021.

Les femmes ne se présentent pas d'emblée !

Il est plus difficile pour les femmes de se présenter seules.

Une solution est de passer par la formation de partis et/ou d'équipes.

Les femmes doivent être sollicitées, encadrées, accompagnées car elles n'osent souvent pas se présenter seules.

Amener les chef.fe.s de partis et d'équipes à présenter des équipes paritaires.

4

ÉLECTION

Une fois choisies par leur collectivité, leur communauté, leur milieu, les femmes doivent se faire confiance et prendre leur place.

Il faut contrer le syndrome de l'imposteur :

- Les efforts des partis et élu.e.s en place pour présenter des équipes paritaires, ont fait une différence aux élections de 2021;
- Contrer le manque de réseautage, la peur de la prise de parole en public, vouloir être pertinente dans les propos, être reconnue comme la bonne candidate, etc;
- Contrer les méfaits des préjugés et de la cyberintimidation;
- Répondre à la nécessité d'avoir plus de mairesses;
- Nommer des mairesses suppléantes si possible.

4

Aller au-delà des freins, faire les choses à sa manière, avec sa vision

La conciliation travail-famille, c'est faisable!

La recherche de l'équilibre entre les responsabilités et les exigences liées à la vie professionnelle ou politique et la vie familiale est souvent pointée du doigt. Votre entourage compte dans votre décision, mais les vôtres seront d'autant plus avec vous dans votre décision de vous impliquer avec cœur pour le bien de votre communauté. C'est un choix qui se prend auprès des siens sur qui, comme le témoignent plusieurs femmes élues, vous pourrez compter. Garderie, rencontre à distance, accommodement raisonnable et nouvel aménagement du travail, avec le temps, les milieux politiques s'améliorent, et au Québec, on s'adapte de plus en plus!

Les compétences pour inspirer votre contribution et non dicter vos choix de participation!

Mesdames, vous avez les compétences que vous avez acquises au fil de vos expériences, de vos études, et de vos apprentissages de la vie. Au-delà de la compétence, il faut avoir une certaine confiance en soi et être animée d'une volonté de faire sa part. De nouvelles compétences se développent dans l'action. Elles s'acquièrent ou se développent par des expériences,

des essais et des partages vécus en relevant des défis. Il faut aussi dire que vous n'êtes pas seule lorsque vous décidez de vous impliquer. Vous allez être entourée d'une équipe qui aura et mettra à votre disposition une multitude de compétences pour vous aider dans vos actions selon les objectifs que vous aurez fixés. Il ne faut pas oublier que les fonctionnaires de la municipalité et de la MRC, par leurs études et leurs expériences, ont des connaissances plus pointues dans le domaine dont elles et ils sont responsables. Vous n'avez pas besoin de ce genre de compétence même si vous allez en acquérir avec le temps. Ainsi les compétences ne devraient pas être un frein à votre réflexion et désir d'implication. Il faut plutôt miser sur ce que vous souhaitez offrir comme vision pour votre communauté. Donc, les compétences, vous les avez. À vous de les exploiter pour mettre en œuvre votre vision d'avenir de votre communauté!

De la compétence à la pertinence :

Les femmes souhaitent être pertinentes dans leur vie familiale et leurs implications sociale et politique. En ce sens, elles ont besoin d'être mieux informées, d'avoir et de développer des capacités pour parfaire leurs prises

de parole en public. Tout en prenant soin de leur image publique, elles doivent apprendre à faire la part des choses entre « être une personnalité publique » qui partage son opinion plus aisément, et, tout en protégeant sa vie privée. C'est en informant les femmes davantage, en les nourrissant sur les différents dossiers municipaux, qu'elles pourront se faire une bonne tête et prendre part au débat public avec assurance et performance.

Inclusion, plus que jamais nécessaire

L'inclusion consiste à mettre en place, par des actions et des prises de décisions, un environnement où toutes les personnes sont respectées en tant qu'individu. Aussi, nous sommes conscients que lorsqu'on parle d'inclusion et de diversité, il existe plusieurs catégories de personnes vivant de l'exclusion et faisant face à des situations qui rendent leur participation plus difficile au municipal. Un déficit de présence des femmes dans les milieux décisionnels fait réfléchir à la nécessité de considérer équitablement tous les membres de nos communautés et leur donner accès aux mêmes possibilités.

5

Le monde municipal, ses acteurs et ses actrices!

Municipalité régionale de comté (MRC)

Elles sont des entités administratives assurant la gestion régionale des municipalités locales et regroupent toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance. La gouvernance de la MRC est assumée par un conseil composé des maires des municipalités membres. Il est dirigé par le préfet/préfète.

- Les MRC ont été créées par le gouvernement du Québec en 1983 pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités.
- Sans amoindrir l'autorité de la municipalité locale sur son territoire, certaines questions de compétence locale demandent la concertation entre des municipalités dont les territoires sont voisins; elles exigent une planification, une coordination et un partage du financement à l'échelle régionale.
- La MRC assume donc plusieurs responsabilités ou compétences. Mentionnons, entre autres, ses compétences concernant l'aménagement et l'urbanisme (schéma d'aménagement et de développement), la gestion des cours d'eau régionaux, le plan de gestion des matières résiduelles, le schéma de couverture de risques (sécurité incendie) et le schéma de sécurité civile.
- Elle agit aussi à titre de responsable du développement local et régional et gère un service de développement du territoire. Le soutien à l'entrepreneuriat, qu'il soit privé ou collectif, fait partie de son offre de service. Les secteurs de l'agroalimentaire, de la culture, du développement social, de la jeunesse et du tourisme mobilisent une partie de l'équipe du service du développement du territoire. De plus, l'accompagnement des municipalités locales dans le cadre de leur planification stratégique ou pour l'élaboration de politiques s'inscrit dans le mandat de la MRC.

Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-genera>

Conseil des maires-maires

Le conseil de la MRC est composé obligatoirement du maire de chacune des municipalités membres.

Préfet et préfète

Le préfet ou la préfète est élu.e d'entre les maires par les membres du conseil. Cette élection est faite au scrutin secret lors d'une séance du conseil. Le mandat du préfet/préfète dure deux ans (quatre ans pour un préfet/préfète élu.e au suffrage universel).

Municipalités

Les Municipalités sont des entités administratives assurant la gestion territoriale des collectivités publiques. Elles détiennent certains pouvoirs qui leur confèrent une autonomie politique et administrative. Elles sont administrées par un conseil municipal.

- Les municipalités ont par la loi plusieurs compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'habitation, de voirie, de développement communautaire et culturel, de loisirs, de transport en commun en milieu urbain, d'assainissement des eaux usées.
- La responsabilité du réseau routier local permet à la municipalité, entre autres, de régir la circulation routière sur les chemins publics et d'autres activités dans les rues, sur les trottoirs et sur les places publiques.
- La responsabilité de l'urbanisme et du zonage permet à la municipalité, entre autres, de contrôler l'usage résidentiel, commercial ou institutionnel des terrains et des bâtiments du territoire.
- La responsabilité de l'habitation et du logement social permet à la municipalité de construire des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux personnes démunies, de s'assurer du bon état des logements déjà construits et de leur environnement.

Le rôle des élu.e.s municipaux-ales

Le maire ou la mairesse :

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Elle préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. De plus, la mairesse ou le maire achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, supervise l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

Conseillère ou conseiller : rôle de législateur et résolution du conseil

Plusieurs fonctions des conseillères ou conseillers influencent des décisions importantes pour leur milieu. En plus d'assister aux assemblées du conseil, son rôle est d'abord de voter des résolutions et des règlements, participer à des comités, être à l'écoute des citoyen.ne.s et devenir leur porte-parole, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions. Une conseillère ou un conseiller peut aussi faire office de maire suppléant. Ainsi, en l'absence de la mairesse ou du maire ou pendant une vacance à ce poste, la conseillère ou le conseiller désigné par le conseil remplit les fonctions du maire.

Direction générale de la municipalité

Elle fait le lien entre le Conseil municipal et l'administration municipale. Elle fournit au Conseil et au maire l'information requise pour le bon fonctionnement de la municipalité. Elle assure l'exécution des actions du conseil municipal dans le cadre de ses attributions et suivant les dispositions de la loi. Le directeur général ou la directrice générale est responsable de l'administration et de la direction de la municipalité; il/elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité. À cette fin, il/elle fait les recommandations appropriées au Conseil municipal et au maire. Le directeur général/directrice générale est membre d'office de tous les comités formés par le Conseil municipal.

Le Greffier

Le Greffier est le secrétaire du Conseil municipal. Il prépare les assemblées du Conseil, y assiste et en rédige les procès-verbaux. De plus, il est responsable du côté juridique de la municipalité. Il s'assure de la légalité des règlements et de leur application. Il est également responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il est aussi responsable des archives de la municipalité. Il est d'office président d'élection.

Le Service de Trésorerie

Le service de trésorerie est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité. Ce service est responsable des encaisses et des placements. Le directeur financier s'assure de maintenir un système comptable et budgétaire afin de permettre à la municipalité d'atteindre ses objectifs. Finalement, tout en déterminant les besoins de financement de la municipalité, il assiste le directeur général dans la préparation du programme triennal en immobilisations. Il prépare le budget et les états financiers, fait le suivi du rôle d'évaluation, de taxation et perception.

6

Les consultations publiques

Le Le Conseil municipal et/ou de la MRC peuvent créer des comités pour étudier en profondeur certains dossiers. Ces derniers ont pour mandat d'examiner et analyser certains dossiers pour faire rapport avec recommandations au Conseil. Ils participent donc à la planification de la Ville en s'assurant d'optimiser les résultats tout en faisant une distribution équitable des ressources. Leur rôle est consultatif, car la décision finale appartient au conseil qui adopte des résolutions ou règlements ou s'exécute à travers les pouvoirs délégués à la direction de la Ville. En fonction des villes, on peut retrouver une ou plusieurs catégories de comités. Mais nous n'en retiendrons que deux :

Les comités internes qui touchent le fonctionnement des services excluant le comité de coordination (composé des responsables de départements et du directeur général) et le comité santé et sécurité au travail. Les comités internes sont composés d'élus et de fonctionnaires. Le rôle de ces comités est d'appuyer le gestionnaire dans la bonne marche de son service vers l'atteinte des résultats désirés. Voici quelques exemples de comités internes :

- Comité administration et finance
- Comité de sécurité publique et incendie
- Comité des loisirs et de la culture
- Comité bibliothèque
- Comité voirie et hygiène du milieu
- Comité circulation

Les comités externes (variable) qui touchent la planification et le développement de la Ville. Les comités externes sont composés d'élu.e.s, de fonctionnaires et de citoyens. Leur rôle est d'analyser en profondeur certains dossiers pour faire des recommandations au Conseil. Le maire et le directeur général font partie d'office de tous les comités. Voici quelques exemples de comités externes :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité consultatif du développement durable
- Comité Municipalité Amie des aînés (MADA)
- Comité Jeunesse et Famille
- Comité de suivi - Entente de développement culturel



7

Compétences municipales : les municipalités ont compétence d'intervenir dans un certain nombre de dossiers

Les municipalités sont des créatures du législateur provincial et ne possèdent que les pouvoirs qui leur sont délégués expressément par une loi. Autrement dit, les municipalités n'ont pas de pouvoir autonome de réglementation et doivent se voir donner expressément un pouvoir, appelé « compétence », avant d'être en mesure de l'exercer en fonction des compétences du municipal et zones d'influence liée à la proximité avec la réalité, et à l'intervention municipale - dossiers, pouvoir d'intervention dans la vie des citoyens. Par exemple, une municipalité peut adopter un règlement sur les heures d'accès aux parcs publics puisque ce pouvoir est directement prévu par une loi. Toutefois, même si la municipalité a le pouvoir de percevoir des taxes municipales, elle ne pourrait pas adopter un règlement sur le mode de perception des impôts pour les personnes résidant dans la municipalité puisque ce pouvoir appartient aux gouvernements fédéral et provincial et n'a jamais été délégué aux municipalités.

Principalement, le conseil municipal exerce des compétences dans les domaines suivants :

- Le transport collectif des personnes;
- Les voies de circulation sur leur territoire;
- L'alimentation et l'assainissement des eaux;
- Les cours d'eau et lacs municipaux, etc.

Les éléments de la sécurité publique que sont :

- les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants;
- le « centre d'urgence 911 » (si requis);
- la cour municipale (si requis).

De développement économique

Le développement économique désigne la transformation active du milieu de vie et concerne l'ensemble de l'écosystème de l'organisation. Chaque partie prenante doit participer dans le milieu de vie, que ce soit d'un point de vue économique, social, communautaire, ou autre. Cela signifie que l'ensemble de la communauté doit se doter d'une vision commune de développement et user d'une approche participative, inclusive et collaborative. La réalisation de cette vision se reflète par un travail en synergie, en collaboration ou compétition avec des municipalités avoisinantes ou des partenaires clés.

Services communautaires

- **LOISIR ET CULTURE**

Le rôle des municipalités est de créer des environnements favorables à l'amélioration de la qualité de vie, à l'émergence de richesse et à l'établissement d'un équilibre social permettant à chaque individu de s'épanouir dans le milieu où il a choisi de vivre et de s'accomplir. Les initiatives culturelles, de loisirs et un milieu communautaire actif participent au développement des collectivités.

- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile joue un rôle primordial. Désigné par le conseil municipal, il est en quelque sorte le responsable du dossier de la sécurité civile sur le territoire et il coordonne l'ensemble des actions menées par la municipalité en la matière. En plus d'organiser la réponse municipale aux sinistres et de s'assurer du déploiement efficace et concerté des ressources dans ce contexte, il voit également au développement de la connaissance des risques sur le territoire de même qu'à la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation.

- **FAMILLE ET AINÉS²**
(MADA ET POLITIQUE FAMILIALE)

Les municipalités et les MRC sont directement touchées par le vieillissement démographique. Cette réalité les oblige à trouver une façon nouvelle de concevoir leurs politiques et leur offre de services et d'infrastructures ainsi qu'à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport. Les municipalités et les MRC demeurent le niveau de gouvernement le plus près des citoyens et le plus apte à intervenir pour créer et pour maintenir un milieu de vie favorable aux aînés. La démarche Municipalités amies des aînés (MADA) encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés, pour améliorer leur qualité de vie. Concrètement, une ville-amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-830-02W.pdf>

Une politique familiale est une politique publique qui cible les familles en tant que groupe social ayant des besoins particuliers. Elle fournit des lignes directrices quant à la place qu'un État confère aux familles et à leurs besoins sur les plans social, économique, juridique, éducatif et affectif. De manière générale, une politique familiale constitue un ensemble d'orientations et de mesures (économiques, sociales, juridiques, etc.) financées par des fonds publics qui a pour objectif d'aider les familles.

Aménagement du territoire

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'aménagement du territoire est l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les [humains] et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, etc.) la situation de handicap, la situation socioéconomique et autres attributs. Il faut considérer les richesses humaines d'une évolution vers une société plus inclusive.

Les grands défis de l'environnement

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

2_ <https://madaquebec.com/mada-quebec/origines/>

- **URBANISME ET PATRIMOINE
(PERMIS, HABITATION, RÉSIDENTIEL VERSUS
COMMERCIAL, VERSUS INDUSTRIEL)**

Le Service de l'urbanisme et du patrimoine a pour mission la planification et la gestion du territoire. Il est responsable du plan d'urbanisme durable qui établit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. C'est lors du processus d'élaboration de ces grandes orientations qu'on établit, entre autres, les secteurs réservés aux divers types de développement et d'usage (ex. : résidentiel, commercial, industriel). Ce processus est essentiel à la mise en place d'un développement harmonieux et cohérent d'un territoire et est assumé par la direction du service. Toutes ces orientations sont par la suite traduites en règlements. Ces règlements permettent d'assurer un traitement juste et équitable des demandes des citoyens. L'application de ces normes réglementaires est principalement sous la responsabilité de l'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que les demandes de permis pour l'exécution de travaux sur votre propriété. C'est également au sein du service d'urbanisme qu'on élabore les outils nécessaires à la protection du patrimoine et de l'environnement ainsi que l'émission des numéros civiques.

- **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les expressions « matières résiduelles » ou « résidus » utilisées dans la politique désignent tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Les interventions des municipalités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles doivent avoir comme objectif de favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent contribuer à la réussite d'une gestion intégrée des matières résiduelles en mettant en place, le plus tôt possible, des mécanismes de consultation de leur population dans le processus d'élaboration du plan de gestion et lors du suivi de sa mise en œuvre.

- **GESTION DES EAUX (LIMITER LA CONSOMMATION)**

La Ville met de l'avant plusieurs actions visant à protéger les plans d'eau et les bandes riveraines ainsi qu'à économiser l'eau potable. Elle souhaite ainsi :

- Préserver l'intégrité des lacs, des ruisseaux et des rivières;
- Limiter l'apport d'eau supplémentaire vers les rivières;
- Préserver une bande de végétation naturelle d'au moins dix mètres autour des plans d'eau.

Pour y arriver, la Ville s'est dotée d'une stratégie de conservation de l'eau potable. Cette dernière vise à fournir à tous une eau potable de qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, tout en assurant la pérennité de la ressource. Ces deux enjeux de l'eau potable, la qualité et la quantité sont traités à l'aide de trois grandes orientations :

- la protection des prises d'eau et de leur bassin versant;
- la production et la distribution;
- la gestion durable des ressources.

Parmi les compétences spécifiques dévolues aux municipalités, celle relative au contrôle de l'alimentation en eau, des égouts et de l'assainissement des eaux est primordiale. Elle leur permet notamment d'adopter des règlements pour contrôler le rejet de contaminants dans le système d'égout de la municipalité et dans les cours d'eau³.

- **TRANSPORT ET MOBILITÉ**

La mobilité est un concept différent de celui du transport, car elle désigne également les déplacements potentiels et donc les conditions spatiales, économiques et sociales qui permettent ou contraignent ces déplacements éventuels. La mobilité renvoie donc à la notion d'accessibilité des lieux de destination et à la capacité des individus à s'y rendre. La mobilité durable est ainsi un concept qui se distingue de celui du transport durable. Elle se concrétise par le transport en commun et/ou le développement de pistes cyclables.

- **ESPACES VERTS**

De manière générale, un espace vert fait référence à un espace à dominance végétale (pelouse, herbes, arbres), d'origine naturelle ou anthropique, situé dans un environnement urbain ou bâti. Une municipalité pourrait opter pour une définition plus restrictive (ex. : en tenant compte seulement des espaces boisés) ou plus large (ex. : en incluant les milieux humides - marais, marécage, tourbière) et hydrique (étang, lac, cours d'eau). Il importe toutefois que la définition retenue par la municipalité ne s'éloigne pas trop du sens généralement attribué à un espace vert.

3_ <https://www.cqde.org/fr/sinformer-nouvelle/municipalites/le-pouvoir-des-municipalites-de-reglementer-en-environnement/>

8

Autorecrutement et recrutement des femmes en politique municipale

Se choisir, décider de devenir candidate

Les prochaines élections municipales sont prévues pour l'automne 2025. En vous impliquant dans vos municipalités dès maintenant, vous serez à même d'apprendre et de mieux comprendre tout ce qui gravite autour de nos municipalités et de découvrir les dossiers d'actualités que nos élu.e.s doivent considérer. Cela vous donnera peut-être le goût de vous impliquer davantage en vous présentant comme mairesse ou conseillère. Voici un survol rapide de quelques éléments additionnels concernant les mises en candidature et l'élection au municipal.

Candidature indépendante

Vous décidez de vous présenter ? Dans toutes les municipalités du Québec, vous pouvez briguer un poste au conseil municipal à titre de candidate indépendante. Vous ne serez alors affilié à aucun parti ni à aucune équipe reconnue. Vous devrez malgré tout composer votre programme électoral, organiser sa campagne électorale et serez libre des décisions lors des votes au conseil municipal.

Candidature et territoire

- Dans les municipalités non divisées en district électoral, l'électorat vote pour l'ensemble des candidat.e.s par siège (7 sièges, incluant celui de maire - mairesse).
- Dans les municipalités de plus de 20 000 habitants, qui doivent diviser leur territoire en districts électoraux, l'électorat vote alors pour élire une personne à la mairie et une autre pour son district. (les municipalités de moins de 20 000 habitants qui ont fait le choix de division ont ces mêmes conditions).

Déclaration de candidature

Un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité (ce rôle est souvent occupé par le greffier ou la greffière de votre municipalité). Ce document sert à :

- Établir votre identité en tant que candidate ou candidat;
- Préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- Identifier, le cas échéant, le parti ou l'équipe reconnue que vous représentez;
- Présenter le nombre de signatures d'appui requises.

Équipe ou parti ?

Vous pourrez **former une équipe** pour planifier et organiser votre campagne électorale ou **vous joindre à un parti** et bénéficier du support et de l'appui de l'organisation électorale de l'équipe ou du parti.

- Municipalités de moins de 5 000 habitant.e.s, la loi n'autorise pas la formation de partis, cependant le fait de se présenter en équipe favorise la participation des femmes.
- Municipalités de plus de 5 000 habitant.e.s, il y a la possibilité de fonder ou d'être recrutée par des partis politiques.

9

Mon leadership, porteur de différence pour ma communauté



**CORINE
MARKEY**

Coach professionnelle
et formatrice en
développement du
leadership et de
l'organisation,
Service conseil CM

J'y vais-tu ou j'y vais pas ?

Vous êtes impliquée parce que vous souhaitez apporter des changements à votre milieu de vie. Vous exprimez votre opinion ou celle des personnes que vous représentez. Est-ce que je suis à la hauteur ? Est-ce que j'ai de l'influence ? Ai-je le goût de poursuivre mon engagement plus loin ou autrement ? Toutes ces questions sont légitimes pour autant qu'elles ne vous empêchent pas de passer à l'action.

Divers styles de leadership existent. L'important c'est de travailler avec votre style de leadership avec vos forces pour maintenir une motivation et une satisfaction élevées. Vous pouvez vous anticiper en prévoyant certaines situations. Dans d'autres cas vous pourrez être surprise et composer avec le moment présent et vous appuyer sur qui vous êtes. Le partage sera aussi basé sur vos questions et la connaissance du milieu municipal dans lequel Corine Markey accompagne des élus, des fonctionnaires municipaux et des candidats depuis 2017.

« N'attendez pas que quelqu'un d'autre parle en votre nom. C'est VOUS qui pouvez changer le monde. »

Malala Yousafzai, jeune militante pakistanaise, lauréate du prix Nobel de la paix 2014

Comment devient-on un bon leader ?

Certaines personnes se démarquent dès l'enfance et pour d'autres c'est le fruit d'un apprentissage. L'exercice du rôle d'élu municipal est la principale source d'apprentissage. Les formations et le coaching viennent en appui pour se préparer ou en cours de route.

- Le fait de bien se connaître est un atout. Cela permet de bien s'anticiper, de choisir ses batailles et d'avoir aussi de la bonté envers soi-même, d'avoir une vision de qui nous souhaitons être dans cette communauté.
- Bien comprendre les autres est une autre nécessité. Seul on va vite, ensemble on va plus loin ! Savoir créer des alliances, faire preuve d'empathie, de patience, mobiliser à sa cause et inspirer confiance.
- Bien décoder le contexte pour prendre de bonnes décisions ou attendre avant de décider. En cette période de turbulences, cette compétence à naviguer dans l'ambiguïté tout en restant fidèle aux valeurs de notre milieu est cruciale.

« La politique a surtout été formatée par et pour des hommes. J'estime qu'il est de mon devoir [...] de redéfinir le modèle du monde politique. »

Valérie Plante, mairesse de Montréal

Compétences les plus importantes pour une leader municipale

- La communication avec l'affirmation de soi, parler en public, gérer des rencontres, le sens politique;
- L'expertise avec la connaissance des dossiers, des lois, des contraintes;
- Stimuler la débrouillardise, la créativité pour faire avec les ressources disponibles et avec qui nous sommes;
- Savoir déléguer;
- Prendre du recul pour avoir du discernement et savoir agir vite selon le contexte.

« Savoir s'entourer reste essentiel pour exercer un bon leadership. »

Pauline Marois, ancienne première ministre du Québec

Qualités données à un bon leader politique

Avoir une vision claire, la capacité d'influencer et de motiver, et de bonnes compétences en matière d'écoute et de communication sont les trois qualités essentielles des grands leaders.

1. L'intégrité est l'une des clés de la confiance que l'on accorde ou non aux personnes qui nous entourent. Un bon leader, plus que quiconque, se doit de communiquer avec transparence et sincérité dans toutes les situations.
2. Il doit savoir encourager en cas de réussite, mais aussi et surtout assumer les erreurs en cas d'échec, sans travestir la réalité. Il en va de sa crédibilité et de sa légitimité.
3. Par ailleurs, si vous savez faire preuve d'ouverture et de transparence, les membres de votre équipe se sentiront eux aussi plus libres de s'exprimer franchement (profitez des feedbacks !).

« Les femmes sont le plus grand réservoir inexploité de talents au monde. »

Hillary Clinton

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/penelope/segments/panel/129717/chef-leader-politique-qualites-denis-coderre-pierre-curzi>



10

Prendre la parole avec confiance en public, ça s'apprend !



DANIELLE ROBERGE

Formatrice et conférencière chez Parlons étiquette & service client

La capacité de la leader à communiquer avec clarté et de façon authentique en toutes circonstances est maintenant un atout incontournable. L'instabilité, l'insécurité et la polarisation des positions demandent des leaders agiles sur le plan de la communication. La capacité à parler avec cœur et transparence doit prendre le dessus sur les messages sur-préparés et enrobés. Les personnes qui aspirent à assumer du leadership pour les communautés vont être appelées sur une base régulière à communiquer à partir de contextes très délicats. Pour y arriver, elles auront à communiquer tout en composant avec l'imprévisible tout en restant en constante communication afin de rassurer la population qui est dépendante des décisions des autorités.

Chacun, chacune de nous a une expérience de la prise de parole en public. Pour certaines, ce vécu s'avère très positif, alors que pour d'autres, c'est une source de stress, voire un frein à l'engagement dans la vie publique. Entre ces deux situations opposées, plusieurs défis se posent : comment capter l'attention, être davantage persuasive, transmettre un message qui a de la portée? Danielle Roberge, formatrice et conférencière chez Parlons étiquette & service client, nous propose un atelier dynamique et interactif, qui permettra d'approfondir les différentes techniques de communication en public et plus spécifiquement dans le cadre d'un comité consultatif afin de mieux communiquer ses idées pour convaincre en toute confiance et avec assurance votre auditoire.

Les 4 objectifs principaux de l'atelier :

1. Rédiger un message fluide et attractif;
2. Présenter vos idées de façon claire et concise;
3. Canaliser vos émotions;
4. Conquérir les membres de votre comité.

Des communications, ça se prépare!

- Présenter un discours cohérent et concis;
- Parler avec enthousiasme, passion et avec le sourire;
- Avoir une conclusion percutante et le sentiment d'avoir atteint votre objectif. .

Différentes étapes pour optimiser votre prise de parole :

- Se préparer;
- Ordonner vos idées et rédiger un plan;
- Être cohérente et concise;
- Bien choisir son vocabulaire et ses mots;
- Bonifier votre communication non verbale;
- Parler avec assurance et convaincre.



Les 6 questions à se poser pour une bonne communication

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment et pourquoi ? Voilà les six questions de base à utiliser pour préparer vos communications. Pourquoi ne pas prendre quelques minutes avant de vous prononcer sur un sujet d'intérêt pouvant avoir un impact sur votre entourage! L'idée est d'utiliser cette technique non seulement dans l'optique de répondre à des problématiques soulevées dans votre communauté, mais pour nourrir et préparer vos prises de parole en public. Donc, à chaque fois que vous devrez prononcer un discours ou faire valoir votre opinion, on vous propose de vous reposer les questions suivantes afin d'établir vos véritables arguments, prendre la bonne position et vous donner un point de vue approprié tout en restant le plus factuel possible.

Comment donner du pouvoir à nos MOTS ?

Il est suggéré de :

- Faire des phrases simples, choisir des mots faciles à comprendre, précis, pleins de vie qui seront plus efficaces;
- Éviter le jargon, les termes trop spécialisés et les acronymes;
- Choisir un langage imagé, votre auditoire doit voir ce dont vous parlez;
- Soigner votre langage corporel ou non-verbal (Vos gestes doivent appuyer vos mots).

Quelques critères d'un bon message :

- Être présenté à la cible ou l'auditoire choisis;
- Attirer son attention;
- Être compris;
- Être accepté;
- Être retenu;
- Convaincre des bienfaits;
- Provoquer l'action.

1
QUI ?
*À qui vous adressez-vous ?
Quels sont les acteurs impliqués ?
Qui êtes-vous ? Une entité, une organisation, une personne... ?
Décrire les exécutants et/ou acteurs de la situation ou du projet concerné.*

4
OÙ ?
Dans quels lieux ? Devant un comité, le conseil municipal, un groupe de personnes ? Décrire le ou les lieux, le périmètre du secteur géographique et tout ce qui concerne l'emplacement du sujet, son rayonnement, le territoire touché.

2
QUOI ?
*Quel(s) message(s) souhaitez-vous transmettre, quels sont les objectifs, qu'est-ce que les personnes visées doivent savoir ou prendre en considération ?
Décrire votre message.*

5
COMMENT ?
Quels sont les meilleurs canaux de communication pour livrer votre message ? Quels sont les moyens ? Décrire les canaux de diffusion pour votre message : imprimés, médias communautaires, site internet, affiliation, campagnes médiatiques, réseaux sociaux, etc...

3
QUAND ?
À quel moment, dans quel contexte ? Décrire tout ce qui se rapporte au temps dans le projet : la périodicité, la saisonnalité, la ou les dates clés, les délais à prendre en compte.

6
POURQUOI ?
*Dans cette question, il faut répondre à quel besoin répond le sujet abordé, le projet en cause, l'annonce ou le nouveau service ?
Quels sont les avantages pour les citoyen.nes ?*

11

Quelques définitions

Communication inclusive

La communication inclusive est un processus qui consiste à inclure les publics cibles dans la langue, l'accessibilité et les visuels utilisés pour communiquer. Elle garantit que chaque personne, avec sa diversité et ses différences, se sente représentée, entendue, reconnue et interpellée dans la communication.

(Guide de communication inclusive, Université Laval - https://reseau.quebec.ca/fr/system/files/documents/EDI/guide-communication-inclusive_uq-2021.pdf)

Diversité

La diversité se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis par l'âge, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, la situation ou les responsabilités de parent, le statut d'immigration, le statut d'Autochtone, la religion, la situation de handicap, la langue, la « race », le lieu d'origine, l'origine ethnique, la culture, la situation socioéconomique et d'autres attributs. La diversité se rapporte également à l'identité de genre ou à l'expression de genre.

(Lexique - UQAM <https://edi.uqam.ca/lexique/diversité>)

Égalité

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut, bénéficient de conditions égales pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux, leurs aptitudes, leur potentiel et pour contribuer à tous égards à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tout en profitant des mêmes possibilités offertes par ces changements.

(Politique d'égalité, FQM, février 2018, page 3)

L'égalité des sexes est le principe selon lequel les hommes et les femmes devraient recevoir un traitement égal et ne devraient pas être victimes de discriminations basées sur leur appartenance à l'un ou l'autre sexe.

(Source : Wikipédia)

Égalité de droit

L'égalité de droit signifie qu'au regard des lois, des règlements et des politiques, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de la vie (politique, économique, sociale, culturelle et familiale).

(Politique d'égalité, FQM, février 2018, page 3)

Égalité de fait

L'égalité de fait complète l'égalité de droit en cherchant à réaliser, au-delà des lois, l'égalité réelle dans la société.

(Politique d'égalité, FQM, février 2018, page 3)

Équité

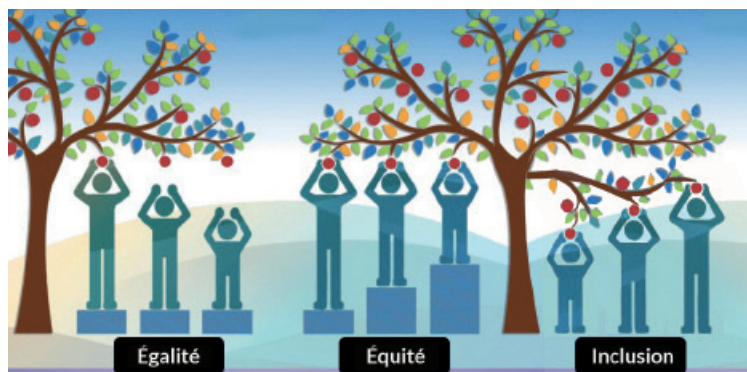
L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité. L'équité est synonyme de justice, c'est-à-dire que les personnes, quelles que soient leurs identités, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas de discrimination en fonction de l'identité. Il faut adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et aux inégalités qui ont été signalées et documentées et pour garantir, dans la mesure du possible, l'égalité des chances.

(Lexique - UQAM <https://edi.uqam.ca/lexique/equite>)

Inclusion

L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes. Elle exige également une affirmation des valeurs et des principes d'équité, de justice et de respect en se montrant ouverte à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres cultures, expériences et communautés et en faisant un effort conscient pour être accueillants, serviables et respectueux de tous.

(Lexique - UQAM <https://edi.uqam.ca/lexique/inclusion>)



Obstacles systémiques

L'expression « obstacle systémique » désigne des systèmes, des politiques, des pratiques ou des procédures à cause desquels certaines personnes (le plus souvent de groupes sous-représentés) ne bénéficient pas d'un accès égal ou sont exclues de la participation. Les obstacles systémiques limitent les occasions d'étudier et d'accéder à des emplois, et affectent négativement les trajectoires professionnelles.

(Lexique - UQAM - <https://edi.uqam.ca/lexique/autres-termes-reference/inclusion>)

Parité

La parité est un concept établissant que les femmes et les hommes doivent participer également à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux genres.

(Politique d'égalité, FQM, février 2018, page 3)

Zone paritaire

La zone dans laquelle le taux de représentation féminine et masculine se situe au-dessus de la barre de 40 % et ne dépasse jamais 60 %¹.

Déficit démocratique

Le déficit démocratique marque la représentation inéquitable de la population dans ses instances démocratiques. Nous identifions ici la sous-représentation des femmes dans les postes décisionnels et d'influence liée aux barrières systémiques réduisant l'accès aux postes décisionnels ainsi qu'à une participation citoyenne plus active.

1_ Définition inspirée de
Les femmes en politique :
en route vers la parité, Avis du
Conseil du statut de la femme.
Gouvernement du Québec :
Québec, octobre 2015, p. 7

CE PROJET EST RÉALISÉ GRÂCE À L'APPUI FINANCIER DE



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

MERCI AUX MRC ET VILLES PARTICIPANTES !



La Caisse d'économie solidaire est
la coopérative financière des citoyennes engagées.

Grâce à l'épargne de ses **15 000 membres**,
la Caisse d'économie solidaire investit
550 millions de dollars en économie sociale
au Québec. Imaginez si nous étions 30 000 !

Rejoignez le
mouvement !

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

 **Desjardins**
Caisse d'économie solidaire

MERCI À TOUS LES ÉLU.E.S QUI APPUIENT
CES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU RÔLE D'ÉLUE MUNICIPALE

Québec 

**MARIO
ASSELIN**

*Député de Vanier-
Les Rivières
Adjoint parlementaire
de la ministre
de l'Enseignement
supérieur*



**GENEVIEVE
GUILBAULT**

*Députée de Louis-Hébert
Vice-première ministre
et ministre des
Transports et de la
Mobilité durable*



**KARIANE
BOURASSA**

*Députée de Charlevoix
- Côte-de-Beaupré
et adjointe
parlementaire
du ministre
de la Justice*



**JONATAN
JULIEN**

*Député de Charlesbourg
Ministre responsable
de la région de la
Capitale-Nationale*



**CHANTAL
ROULEAU**

*Députée de
Pointe-aux-Trembles
Ministre responsable
de la Solidarité
sociale et de l'Action
communautaire*



**SOL
ZANETTI**

*Député de Jean-Lesage
Porte-parole et
responsable de la
région de la Capitale-
Nationale*



Canada 

**CAROLINE
DESBIENS**

*Députée de
Beauport,
Côte-de-Beaupré,
Île d'Orléans,
Charlevoix*



**JULIE
VIGNOLA**

*Députée de
Beauport - Limoilou*



Osez passer à l'action

Osez le Réseau!

10 ans

Réseau femmes
et politique municipale
de la Capitale-Nationale

Devenez-membre, visitez le :
Femmespolitique.net

Le Réseau a pour mission d'amener les femmes qui ont un intérêt pour la politique municipale à effectuer le saut en politique et les élues municipales en poste à s'y maintenir en favorisant leur réseautage et en les outillant. Il soutient les élues municipales afin qu'elles puissent exercer leur rôle, favorise le partage et les échanges entre les femmes qui sont intéressées à la politique municipale et organise des activités de réseautages afin de pouvoir leur donner une plateforme pour échanger et discuter de leur réalité. Il couvre l'Agglomération de Québec et les six municipalités régionales de comté (MRC) : Portneuf, La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, L'Île d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est.



Par la poursuite de sa mission et la réalisation de ses projets, le Réseau assure l'accompagnement, le recrutement et la rétention des élues en poste, candidates potentielles et femmes impliquées à des niveaux décisionnels. Pour ce, il développe des outils et pratiques qui favorisent la persévérance des femmes pour assurer une relève féminine au sein de nos municipalités et à des niveaux décisionnels. Il multiplie les démarches afin de mieux accompagner des élu(e)s et fonctionnaires municipaux des MRC dans la compréhension des enjeux d'égalité, de parité et d'inclusion. Tout cela en vue d'augmenter l'impact décisionnel des femmes notamment dans la transformation de l'environnement de la vie municipale, de manière que les femmes dans toute leur diversité s'y engagent davantage, s'y investissent et s'y maintiennent!

Notre projet **Je m'implique dans ma municipalité** vise à favoriser une plus grande participation des femmes dans toute leur diversité, c'est-à-dire toutes femmes faisant partie de nos collectivités, autant des communautés racisées, culturelles, LGBTQ+ et femmes autochtones que celles vivant des différences sociales. Nous travaillons pour l'égalité, la diversité, l'inclusion et l'équité dans l'atteinte de la parité homme-femme. Toute personne qui se sent interpellée par la cause des femmes et par l'atteinte de la parité à des niveaux décisionnels dans nos organisations publiques, comités consultatifs, conseils de quartier et au sein de conseils municipaux est invitée à participer au rayonnement de nos activités. Par notre mission, notre Réseau travaille principalement avec les femmes, par contre, les personnes non-binaires, de genre fluide ou transgenre qui se sentent interpellées par notre démarche et pensent pouvoir grandir au sein de nos ateliers sont les bienvenues.





**Réseau femmes
et politique municipale**
de la Capitale-Nationale

895, Raoul-Jobin, Bureau 105

Québec (Québec) G1N 1S6

418 681.6211

femmespolitique@gmail.com | www.femmespolitique.net